



Approbation du procès-verbal du bureau du 17 décembre 2015

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-65, R. 334-15, R.334-33 et R.334-34
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT le projet de procès-verbal proposé au bureau du 28 avril 2016

Vu les précisions demandées sur les points 4.2 et 6.2 et acceptées par les membres du bureau,

Article unique

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal du bureau du 17 décembre 2015 avec l'intégration des modifications demandées en séance.

Le président de séance



Michel MOLY
Président du conseil de gestion
du parc naturel marin du golfe du Lion



9^e BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCÈS-VERBAL

Date : jeudi 17 décembre 2015

Lieu : Port-Vendres, salle de réunion du Parc

Version approuvée par le bureau du 28/04/2016

Participants

Membres présents du bureau

Collège des représentants de l'Etat

- Francis CHARPENTIER, DDTM
- Michel GAUTIER, DREAL

Collège des collectivités territoriales

- Pierre AYLAGAS, Mairie d'Argelès-sur-Mer
- Alain FERRAND, Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée

Collège des organisations représentatives des professionnels

- Eric DELMAS, Groupement des structures professionnelles de plongée des Pyrénées-Orientales
- Serge PALLARES, Union des villes portuaires du Languedoc-Roussillon
- Marc PLANAS, CRPMEM du Languedoc-Roussillon

Collège des organisations d'usagers

- Pierre DUNAC, Comité interrégional Pyrénées Méditerranée de la Fédération française d'études et de sports sous-marins
- Jean-Claude HODEAU, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

Collège des personnalités qualifiées

- Philippe LEBARON, Université de Perpignan
- Philippe LENFANT, Université de Perpignan

Organisation de gestion de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

- Michel MOLY, Président du conseil de gestion

Commissaires du gouvernement

- Vice-amiral d'escadre Yves JOLY, Préfet maritime de la Méditerranée
- Josiane CHEVALIER, Préfète des Pyrénées-Orientales

Equipe du Parc

- Thierry CANTERI, Directeur du département « parcs naturels marins », Agence des aires marines protégées
- Bruno FERRARI (adjoint opérations), Olivier MUSARD (adjoint ingénierie), Françoise GORRIS (assistante de direction)

Chargé(e)s de mission

- Grégory AGIN (infrastructures et aménagements), Mathieu DEPETRIS (tableau de bord), Marc DUMONTIER (qualité de l'eau), Coraline JABOUIN (pêches), Victoria MAGENTI (patrimoine culturel), Marie SAUGET (communication)

Invités

- Frédéric BERLIAT, DDTM/DML 66
- Marie-Laure LICARI, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
- Hervé PARLANGE, Préfecture maritime de la Méditerranée

Mot d'accueil de M. Moly

M. MOLY remercie les participants du jour et se dit fier de les recevoir aujourd'hui dans les locaux du Parc, particulièrement M. le Préfet maritime et Mme la Préfète. Il souligne la présence de T. CANTERI, remplaçant de Pierre LECA partant à la retraite et qui s'est beaucoup investi pour ce Parc.

Il remercie également tous les membres du conseil de gestion et, plus largement, tous ceux et toutes celles qui se sont investis intensément pour l'élaboration du plan de gestion. Il rappelle le contexte particulier de l'année 2015, relativement moins intense que les phases précédentes, et correspondant à la mise en place de la phase opérationnelle du Parc.

M. MOLY évoque le sentiment de malaise qui a pu se diffuser car, après le temps de la concertation et du travail collectif, certains acteurs du territoire ont eu l'impression que le Parc était en sommeil durant l'année écoulée et s'en sont émus. Or, durant cette année 2015, l'équipe a continué à travailler durement mais sans avoir les moyens de pouvoir communiquer sur les actions entreprises. Au crédit des difficultés rencontrées, M. MOLY souhaite attirer l'attention du bureau sur un exercice qui est forcément complexe mais aussi sur l'état des ressources humaines de l'équipe du Parc, avec des absences prolongées de plusieurs chargés de mission (jusqu'à la totalité de l'année) ainsi que du directeur (depuis début octobre).

Cette réalité pour le Parc permet à M. MOLY de préciser que plusieurs membres du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées ont souhaité lancer une alerte sur cette question des moyens humains et budgétaires alloués aux parcs naturels marins en votant contre le budget 2016.

Vérification du quorum

Douze membres du bureau sont présents.

Le quorum est atteint et les membres présents peuvent délibérer valablement.

1. Approbation de la proposition d'ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du bureau du 27 janvier 2015
3. Fonctionnement du Parc
 - 3.1 Bilan et perspectives, difficultés rencontrées et solutions envisagées
 - 3.2 Calendrier des bureaux et conseils de gestion

- 3.3 Information sur l'évolution du règlement intérieur
- 3.4 Premiers éléments du rapport d'activités 2015
- 3.5 Premiers éléments du plan d'actions 2016
- 3.6 Présentation du cahier des charges d'un appel à projets : petite pêche côtière / diversification des produits et activités
- 4. Point sur les avis soumis au Parc
 - 4.1 Avis traités de manière « technique » en l'absence de séances du bureau et du conseil de gestion
 - 4.2 Demandes d'avis en cours ou non soumis à délibération
 - 4.3 Concours de pêche sous-marine, Trophée IVARA 2016
- 5. Point sur le développement de l'éolien flottant en mer
- 6. Organisation du volet contrôle et surveillance du service opérations du Parc
 - 6.1 Bilan des actions entreprises
 - 6.2 Point sur des faits de braconnage identifiés
- 7. Identification d'une proposition d'ordre du jour pour le prochain conseil de gestion
- 8. Points divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du compte-rendu du bureau du 27 janvier 2015

M. MOLY précise que les demandes de modifications faites par J-M. RAY durant le conseil de gestion du 12 mai 2015 ont bien été prises en compte.

Le compte-rendu du bureau du 27 janvier 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Fonctionnement du Parc

Ce point sur le fonctionnement du Parc est essentiel car il touche à sa visibilité, à la manière dont il est perçu et finalement à la confiance qu'il est possible de placer dans l'outil, dans l'équipe technique et dans le conseil de gestion. A l'aune de cette nouvelle phase opérationnelle et sur la base de ce que l'année 2015 a permis de tirer comme leçons, il est primordial de faire évoluer son fonctionnement, en premier lieu, à partir d'une prise de conscience des membres du conseil de gestion.

3.1 Bilan et perspectives, difficultés rencontrées et solutions envisagées

Point sur les ressources humaines

En complément des propos introductifs de M. MOLY, l'organigramme de l'équipe du Parc est présenté aux membres du bureau. Depuis février 2015, deux services distincts sont déployés : l'un concernant l'ingénierie et l'autre relatif aux opérations. Ce dernier n'est composé que de Bruno FERRARI, adjoint au directeur en charge de ce service, aucun poste d'agent de terrain n'ayant été accordé au Parc pour 2015 et 2016, malgré les perspectives annoncées par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. L'Agence des aires marines protégées s'est d'ailleurs vue accorder, lors du dernier arbitrage ministériel, un unique équivalent temps plein au lieu des 19 escomptés (ce qui aurait permis au Parc de recruter 3 agents de terrain). Ce contexte est

à nouveau souligné par M. MOLY alors que de nouveaux parcs ont été créés et qu'il a été désigné par ses pairs pour représenter les présidents de parcs naturels marins au bureau du conseil d'administration de l'Agence, succédant ainsi à M. Pierre MAILLE (PNM Iroise) ayant quitté ses fonctions d'élu.

Dans les prochaines semaines seront recrutés deux nouveaux agents du Parc : l'un en remplacement de Bruno FERRARI, sur le poste « espèces, habitats et écosystèmes marins », et l'autre sur le poste « territoires maritimes et économies du développement durable », également en remplacement d'une chargée de mission ayant quitté le Parc (A. QUARTARARO).

Point sur la visibilité du Parc

Plusieurs acteurs se sont inquiétés du « silence » du Parc après la phase de concertation liée à l'élaboration du plan de gestion. L'amélioration de la visibilité des actions du Parc est donc un des objectifs pour 2016.

Pour cela, un panel d'actions sera mis en œuvre : newsletters avec focus thématiques, site web modernisé, augmentation de la participation à des événements, mise en œuvre de temps d'information du Parc (type « journée du Parc »), etc. La participation active des membres du conseil de gestion est importante pour augmenter cette visibilité et l'adhésion de tous les acteurs impliqués sur le territoire. Par ailleurs, le Parc se propose de mettre en place un kit pédagogique sur le fonctionnement du Parc à destination des nouveaux membres intégrant le conseil, désignation entérinée par arrêté préfectoral, puisque les renouvellements sont réguliers (le dernier étant lié aux élections de 2014 et 2015).

Il est rappelé l'importance d'une gouvernance efficace, garante d'un bon pilotage via un système démocratique innovant, et de la mise en œuvre du tableau de bord avec son cortège d'indicateurs d'atteinte des résultats. Cela constitue la « colonne vertébrale » du Parc. La définition des indicateurs sera également au cœur du travail de l'équipe technique du Parc en 2016 puisqu'ils permettent de vérifier que le conseil de gestion est sur la bonne trajectoire et qu'il est en capacité d'orienter précisément ses actions.

Mme la Préfète souhaite que le développement socio-économique soit une des dynamiques du Parc, en profitant de la création de la nouvelle grande Région, et ce, dans le prolongement des propos de S. PALLARES et de M. le Préfet maritime. Mme la Préfète insiste sur le travail en réseau et sur l'innovation.

M. PLANAS indique que la Présidente de la région Languedoc-Roussillon pourrait faire des annonces concernant la mer. Il souhaite également que les différentes composantes du Parc se « re-fédèrent » entre elles (équipe technique, membres du conseil de gestion) puis aillent fédérer les acteurs du territoire, notamment les jeunes.

Ph. LEBARON indique que l'innovation doit effectivement trouver sa place dans la nouvelle grande Région, qui dispose de nombreuses forces complémentaires (laboratoires, universités, entreprises innovantes, etc.) et qu'il sera important de réunir les acteurs des sciences et de l'économie, ce que confirme Ph. LENFANT en insistant sur l'économie bleue.

S. PALLARES indique qu'il faut se rapprocher des parlementaires notamment, car la grande Région devient une puissance maritime et fluviale forte, avec 160 000 places dans les différents ports.

L'ensemble des propos et réflexions sur ces priorités sont conformes à la manière dont le plan de gestion est bâti, support qui sert à l'équipe technique pour organiser, construire, projeter un certain nombre de propositions d'actions que le conseil de gestion doit viser lors de ses séances.

3.2 Calendrier des bureaux et conseils de gestion

L'année 2015 n'a pas été satisfaisante en termes de rythme de tenue des séances du bureau et du conseil de gestion. Le quorum du bureau de janvier n'a pas été atteint, ainsi que pour le bureau extraordinaire de mars. Un seul conseil de gestion s'est tenu en mai.

Un rythme plus soutenu d'organisation de ces séances est nécessaire pour la bonne gouvernance du Parc et pour satisfaire les exigences des délais de rendu des avis. C'est aussi un impératif fixé dans le plan de gestion, avec un indicateur associé [« mobilisation du conseil de gestion »] et dont la couleur finale participera à l'accomplissement de l'objectif associé à la sous-finalité [« un conseil de gestion en responsabilité »].

Il est proposé une alternance des séances du bureau et du conseil, le premier pouvant ainsi préparer le deuxième, avec une temporalité permettant de couvrir toute l'année, à l'exclusion de la période estivale. Plusieurs *scenarii* sont présentés : de minimal à optimal (tous les deux mois).

Mme la Préfète indique qu'elle et M. le sous-préfet de Céret se répartiront les rôles entre les bureaux et les conseils de gestion.

Enfin, autant que le quantitatif, l'évaluation de la manière dont le Parc représente un espace de décision éclairé constitue également une priorité : ainsi, au dernier conseil de gestion du 12 mai, un questionnaire a été transmis afin de tester un certain nombre de questions pouvant alimenter l'indicateur du plan de gestion « fonctionnement interne ». Les résultats indiquent d'une part, un satisfecit général global sur la tenue de ce conseil de gestion et, d'autre part, un questionnaire à revoir à la marge afin de rendre plus compréhensible certaines formulations.

Aucun vote n'a lieu sur ce point, mais il est proposé de tendre, autant que faire se peut, vers le scénario optimal.

3.3 Information sur l'évolution du règlement intérieur

Le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées s'est emparé de la question des règlements intérieurs des parcs. Suite à un certain nombre de questions relatives à la rédaction de ces règlements intérieurs, laissant augurer des lectures et des interprétations divergentes, un règlement-type a été présenté au conseil d'administration de l'Agence en date du 24 novembre 2015 et a été approuvé (délibération n°2015-26).

Le nouveau règlement intérieur du Parc devra être adopté au prochain conseil de gestion. Quelques points modificatifs importants sont portés à la connaissance des membres du bureau : un quorum à 50%, la possibilité pour les titulaires de se faire représenter au bureau par leur suppléant, la possibilité d'organiser les votes par visioconférence et la présence non obligatoire des commissaires du gouvernement, même si leur présence est fortement appréciée.

M. le Préfet maritime insiste sur le fait que la programmation des réunions et l'envoi des documents de séances doivent être anticipés au maximum, d'où l'importance du calendrier présenté.

3.4 Premiers éléments du rapport d'activités 2015

Il est basé sur l'esquisse de 2014 qui présentait une constellation de sujets, en accord avec l'architecture du plan de gestion qui vise une approche d'ensemble. Le code couleur permet de distinguer les projets engagés, non engagés, terminés, non prévus, ce qui permet de confirmer le travail actif de l'équipe du Parc durant cette année 2015.

Trois sujets sont rapidement présentés :

- Le pré-remontage du bateau de charge romain, avec nombre de partenaires au premier rang desquels, le DRASSM. Force est de constater que si l'opération a été un véritable succès, elle n'a pu être valorisée médiatiquement autant qu'il aurait fallu.
- La campagne, certes restreinte à Collioure pour cette version test, d'affichage d'autocollants interdisant l'utilisation de shampoing et savon dans les douches non raccordées au réseau d'assainissement, campagne qui pourra être déployée sur l'ensemble du littoral du Parc. S. PALLARES a clairement exprimé sa surprise sur la manière d'aborder le sujet et l'intérêt d'une telle opération.
- L'étude de faisabilité d'un sentier sous-marin sur la plage de l'Ouille dans le cadre d'un stage réalisé au Parc suite à une sollicitation de la mairie d'Argelès-sur-Mer. Le potentiel existe mais il reste à poursuivre, pour la commune, les investigations sur le modèle à choisir. P. AYLAGAS précise qu'il a été dérouteré par les résultats de cette étude dont les conclusions lui ont été présentées quelques jours auparavant : le diagnostic fait état de beaucoup de contraintes et peu de solutions alors qu'il y voyait un sujet simple, permettant en premier lieu, une petite découverte du milieu comme tremplin à l'inscription vers des clubs de plongée, et, en second lieu, une activité d'éducation à l'environnement. O. MUSARD précise qu'il s'agissait de rendre un diagnostic de territoire complet. E. DELMAS indique qu'il était important de prendre en compte tous les avis, ce qui a été fait.

Le rapport d'activités complet sera présenté pour adoption au prochain conseil de gestion. Son architecture sera différente de celle des années précédentes afin d'intégrer plus précisément le lien entre actions et indicateurs.

3.5 Premiers éléments du plan d'actions 2016

Une esquisse du plan d'actions 2016 est présentée sur le même modèle que le précédent. M. MOLY insiste à nouveau sur l'importance de consolider les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des résultats, alors que certains élus n'ont pas l'habitude de travailler de cette façon, pourtant efficace.

Un focus est proposé sur trois projets dont les composantes permettent d'apprécier l'inscription du Parc dans des démarches tant locale qu'europpéenne :

- Safran (financement obtenu *via* la Fondation de France) : projet de prospective sur le territoire pour le développement d'un outil de pilotage à court, moyen et long terme (30

ans) dans un contexte de changement global. Il permettra de remobiliser les acteurs d'une part et, d'autre part, de poursuivre un travail en articulation avec le Parlement de la mer menant également un exercice de prospective. Ce projet implique des chercheurs locaux et membres du conseil de gestion, à l'instar de Ph. LENFANT.

- NOSTRA MAR : il s'agit d'une démarche en cours de conception, visant à s'inscrire dans le cadre d'un financement inter-reg transfrontalier (POCTEFA) sur trois ans, autour du lien à la mer catalane, le patrimoine culturel, les enfants, l'innovation, les aires marines éducatives. La conception du projet est en cours et pourrait fédérer différents membres du conseil de gestion. Le projet, à son stade actuel, peut être diffusé à tout membre qui le souhaiterait.
- Lion Marine (qui sera déposé à la commission européenne) : projet de gestion intégrée des ressources halieutiques et de la pêche sur le littoral du Parc, sur cinq ans. Le Parlement de la mer sera le porteur, nonobstant les incertitudes qui existent actuellement sur son mode de fonctionnement. Le Parc intervient en tant que facilitateur pour la rédaction du projet, accompagnant M. PLANAS, Ph. LEBARON et Ph. LENFANT depuis septembre. Le projet a déjà été présenté à l'association des ports du Languedoc.

A l'issue de ces trois focus, O. MUSARD évoque avec Ph. LEBARON le projet intitulé COACHING déposé en coopération avec le laboratoire Arago et d'autres partenaires européens. Il a été déposé dans le cadre du programme transnational SUDOE et porte sur l'innovation et la technologie appliquées à la pédagogie interactive sur le thème du changement global et la biodiversité marine.

3.6 Présentation du cahier des charges d'un appel à projets : petite pêche côtière/diversification des produits et activités

La possibilité d'attribuer des financements sous la forme d'appel à projets ayant été définie, cadrée et actée par l'adoption d'une délibération au conseil de gestion du 12 mai, il est présenté au bureau le cahier des charges qui, s'il est validé, deviendra l'appel à projets.

Son objet s'inscrit dans une stratégie d'accompagnement économique de la petite pêche, par une aide au déploiement des circuits courts ou au développement de nouveaux produits, objet que M. PLANAS accueille très favorablement.

Les modalités financières sont complétées en séance : 60 % des dépenses éligibles, pour un montant maximum par projet de 10 000 euros et une enveloppe totale de 40 000 euros.

Il est proposé aux membres du bureau de valider ce premier cahier des charges d'appel à projets du Parc, qui sera diffusé à compter du 15 janvier 2016.

Le cahier des charges est adopté à l'unanimité des membres présents.

E. DELMAS demande si l'équipement des navires de plongée français en élévateurs pourrait rentrer dans le cadre d'un appel à projets. Cela permettrait de retrouver une concurrence plus saine avec les professionnels espagnols, tous équipés.

S. PALLARES indique l'importance à ses yeux d'accompagner et de valoriser des projets consacrant les liens Mer – Terre.

O. MUSARD rappelle un des principes des appels à projets : le porteur de projet doit apporter une partie du financement tandis que T. CANTERI insiste sur la montée en puissance lente et progressive de ces appels à projets, tant en terme de diversité des thèmes que du nombre d'appel à projets proposés annuellement.

4. Points sur les avis soumis au Parc

En préambule de ce point, T. CANTERI est invité à apporter quelques précisions sur la notion d'avis. Les textes réglementaires indiquent que les avis doivent être rendus pour les projets soumis à autorisation et/ou sur les projets ayant un effet notable sur l'environnement marin. L'avis conforme peut faire l'objet d'une procédure de recours particulière. L'effet notable doit être défini. Il est nécessaire de mettre en place un cadre de relation entre les services de l'Etat, les autorités préfectorales et le Parc (dont le Président), pour placer les curseurs concernant cette notion d'effet notable. C'est un travail technique à effectuer, à co-construire. Les avis simples peuvent être rendus sur des sujets un peu plus politiques, il s'agit pour le Parc de « se couvrir » sur des sujets complexes.

Concernant les délais de réponse, T. CANTERI propose un retour d'expériences en lien avec l'Iroise : dès que les services de l'Etat reçoivent un dossier qui pourrait être soumis à une procédure d'avis, ils saisissent le Parc, permettant ainsi aux différents services de travailler en intelligence et à un rythme acceptable par tous.

T. CANTERI précise que le bureau peut avoir délégation du conseil de gestion pour rendre des avis simples ou conformes.

Les membres du bureau présents préfèrent que les avis conformes soient systématiquement rendus par le conseil de gestion.

4.1 Avis traités de manière technique en l'absence de séances du bureau et du conseil de gestion

Quelques avis concernant des concours de pêche n'ont pu être rendus par le Parc, en l'absence de séance du bureau ou du conseil de gestion.

4.2 Demandes d'avis en cours ou non soumis à délibération

Le Parc informe les membres du bureau des dossiers sur lesquels le bureau ou le conseil de gestion aura à se prononcer, dont la requalification du quai Dezoums à Port-Vendres, qui lui semble relever de l'avis conforme. Deux autres dossiers d'avis concerneront la prise d'eau du Biodiversarium et le dragage du port de Le Barcarès.

L'instruction du dossier relatif au dragage du Barcarès appelle un débat de fond sur la problématique du dragage des ports en fonction de leurs tailles et des enjeux de forme sur une gestion trop souvent par à-coups. M. PLANAS et S. PALLARES insistent sur la lourdeur et le coût des procédures. M. GAUTIER rappelle la réglementation dès qu'il est question d'espèces protégées et la

nécessaire demande de dérogation au CNPN, qui impose un dossier particulièrement solide et complet. Il rappelle la possibilité de contentieux.

S. PALLARES aspire à ce que les services de l'Etat soient des partenaires tout au long de la rédaction des dossiers et pas simplement des facilitateurs. Mme la Préfète ajoute qu'effectivement les services de l'Etat sont des accompagnateurs et qu'elle préconise le mode projet de A à Z.

4.3 Concours de pêche sous-marine, Trophée IVARA 2016

Le dossier du trophée IVARA 2016 est rapidement présenté. Il est conforme au plan de gestion (les éléments de la charte sont inscrits dans le règlement intérieur du concours) et ne présente pas d'éléments rédhitoires par rapport aux habitats et espèces sensibles. Il est proposé aux membres du bureau d'adopter un avis simple positif.

Le bureau adopte un avis simple positif concernant la tenue du Trophée IVARA 2016, à l'unanimité.

5. Point sur le développement de l'éolien flottant en mer

L'appel à projets est en cours et se terminera en avril 2016. L'équipe technique du Parc reçoit actuellement certains opérateurs potentiels et, par souci d'« équité » de traitement, a ouvert une plateforme internet ouverte à tous pour le partage des informations échangées. L'équipe technique est dans un rôle de médiateur comme l'a été le groupe de travail mandaté en début d'année pour appréhender les questions à se poser et les préconisations à formuler.

Le mandat du 1^e groupe de travail du Parc est par conséquent arrivé à terme (transmission des propositions du Parc pour intégration à l'A.M.I et présentation au conseil de gestion du 12 mai des produits issus de ses travaux) et il conviendra, en fonction du calendrier ministériel, d'étudier la possibilité de créer un 2^e groupe de travail, dont le mandat et l'organisation seront à définir.

M. le Préfet maritime indique que M. MOLY a présenté sa candidature pour le comité de suivi sur les éoliennes flottantes au Conseil maritime de façade. Ce comité a été créé afin d'assurer la transparence du processus. Il demande à ce comité d'alerter systématiquement les préfets coordonnateurs en cas de problème constaté, fonctionnant en quelque sorte comme une vigie. Le Parc est donc tout à fait légitime pour intégrer ce comité de suivi : c'est un paramètre à prendre en compte dans le cadre d'un éventuel deuxième mandat du groupe de travail, notamment pour optimiser les efforts de tous.

6. Organisation du volet contrôle et surveillance du Parc

Le service opération est composé de Bruno FERRARI, maintenant commissionné pour la police de l'environnement. Le Parc dispose d'une voiture de terrain ainsi que d'un semi-rigide de 5,8 m. Une partie du manque de visibilité des actions du Parc provient de l'absence d'agents de terrain.

6.1 Bilan des actions entreprises

Suite au conseil de gestion du 12 mai 2015, M. MOLY., G. LE CORRE et B. FERRARI ont rencontré Mme la substitut du Procureur en charge de l'environnement, en vue d'une présentation réciproque des services et en vue d'initier une politique collaborative entre les différents services en charge du contrôle et de la surveillance.

B. FERRARI précise que le Parc travaille déjà régulièrement avec l'ULAM, la gendarmerie maritime et la brigade nautique, notamment depuis les débuts du projet relatif aux oursins.

M. le Préfet maritime indique que le sujet est complexe (définition des ambitions, des moyens, de la hiérarchie des priorités, etc.) mais que la Direction des Affaires maritimes, par l'intermédiaire de la DIRM et dans le cadre d'un dispositif ministériel associant directement les préfets coordinateurs, expérimente actuellement une politique collaborative dans les parcs nationaux de Port-Cros et des Calanques. Des plans de contrôle par façade sont donc en préparation par l'intermédiaire de la DIRM. L'antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées participe aux réflexions sur ces plans de contrôle. Le CROSS ETEL devient le référent technique sur la question. Un retour d'expériences sera possible prochainement et une nouvelle circulaire interministérielle sera diffusée par le secrétariat général à la mer en vue de l'association de tous les services régaliens.

M. le Préfet maritime souligne l'importance de la dynamique amorcée par le Parc, qui conduit une démarche locale nécessaire, en parallèle à des réflexions régionales et nationales qu'il doit impérativement prendre en compte. A ce titre, les préfets coordinateurs pourront communiquer au Parc tout élément utile au développement de cette démarche. Ce phasage est d'autant plus nécessaire que le ministère de la Justice est particulièrement vigilant sur les questions de protection de l'environnement.

Le Parc, intégrant aussi la MIPE et la MISEN, s'inscrit dans une trajectoire que les commissaires du gouvernement approuvent.

6.2 Points sur les faits de braconnages identifiés

Corail et oursin

B. FERRARI fait un rapide point sur des faits de braconnage identifiés sur le Parc : un sac de corail rouge retrouvé sous l'eau près des ilots Canadells, deux pêcheurs récréatifs et un pêcheur professionnel ayant prélevé des oursins hors saison. Il est précisé que le Parc n'a pas encore réalisé d'opération de communication au sujet du changement de réglementation.

Au droit des graus

C. JABOUIN présente rapidement le fonctionnement de la lagune de Salses-Leucate et le lien avec la mer ainsi que les problèmes de braconnage dans les graus, notamment de la Corrège. Elle rappelle la complexité du sujet : multi-paramètres et objectifs (gestion des usages, des ressources halieutiques, fonctionnement hydro-sédimentaires, etc.), multi-outils (SAGE, Natura 2000, contrat d'étang, etc.) et multi-partenaires (communes, syndicat mixte RIVAGE, CRPMEM, Prud'homme, etc.). C. JABOUIN ajoute que la question de la gestion des graus ne relève pas de la compétence du Parc, le sujet étant ici la problématique du braconnage.

M. MOLY précise qu'il s'agit bien aujourd'hui d'informer les membres du bureau d'un phénomène qui choque de nombreux acteurs, notamment suite à une vidéo postée sur internet et à des multiples sollicitations d'acteurs. Il n'est pas question, durant cette séance, de remettre en cause les barrages.

M. PLANAS aurait souhaité que ce type de sujet soit présenté différemment. Il rappelle que les lagunes et les graus ne font pas partie du Parc, que les portes des graus sont légales (après deux ans de procédures) et font vivre une quarantaine de familles (anguilles, daurades, etc. constituant un complément de revenus pour le manque à gagner lié à la fermeture des coquillages) et qu'effectivement l'intensité du braconnage dépend des contrôles. Pendant deux années, la police municipale du Barcarès a assuré une surveillance qui a été efficace.

J-C. HODEAU rappelle que ce phénomène de braconnage, ayant explosé cette année, n'a rien à voir avec les activités des pêcheurs de plaisance respectueux de la réglementation. Il ajoute que les plaisanciers ont été très actifs lors de la création du Parc et qu'ils ne comprennent pas l'absence de position du Parc sur le sujet, ce qui pourrait faire penser à un cautionnement. Pour J.-C. HODEAU, ce braconnage porte préjudice au Parc, au point d'aboutir à une probable désolidarisation des plaisanciers.

M. Le Préfet maritime ne comprend pas pourquoi le Parc devrait se saisir de ce sujet qui n'est pas directement dans son champ de compétences. Il ne faut pas subir de pression extérieure. B. FERRARI précise que la limite de compétence est claire pour le périmètre géographique et que seule la question des flux de ressources halieutiques du Parc, dépendant en partie des lagunes, peut interpeller directement le Parc.

Globalement, les membres du bureau sont choqués par ces phénomènes de braconnage et les confusions que cela engendre.

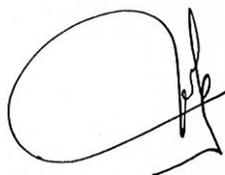
7. Identification d'une proposition d'ordre du jour pour le prochain conseil de gestion

Une liste de sujets est pré-identifiée et sera revue pour constituer un véritable ordre du jour.

Date prévisionnelle du prochain conseil de gestion : 1^e ou 2^e semaine de février.

La séance est levée à 14h14

Le président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Moly', written over a large, loopy initial 'M'.

M. Michel MOLY

Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion

